

IMAGO

La publication trimestrielle du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire (CAUE) et de la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage (MATP)



Élus : le devoir de qualité

Entretiens : Georges Brunetière
et Jean-Charles Taugourdeau

Opération :
L'école communale
à St Crespin-sur-Moine

Formations des élus
Programme 2008
en partenariat avec l'Association des Maires
et le Conseil général de Maine-et-Loire

IMAGO N°41

Avril 2008

La publication trimestrielle du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire (CAUE) et de la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage (MATP)

Élus : le devoir de qualité

Les dernières élections municipales ont, dans notre département comme ailleurs, marqué un fort renouvellement des élus communaux et intercommunaux. Au côté de ceux qui inscrivent leur nouveau mandat dans une continuité constructive, nombre de nouveaux élus engagent aujourd'hui leur action en découvrant la responsabilité et la complexité de leur mission. Ce numéro d'IMAGO exprime le rôle essentiel rempli par l' élu territorial dans la mise en œuvre et la sauvegarde d'un cadre de vie de qualité ; il montre aussi que dans l'exercice de cette lourde charge, le maire ou le président de la communauté de communes n'est pas seul et qu'il dispose d'outils d'aide et d'accompagnement au premier rang desquels, dans les domaines des constructions et aménagements publics comme dans celui de la participation citoyenne, se situe le CAUE. Au cours de ces six prochaines années, nombreuses seront les occasions d'exercer sur le terrain des collaborations dont la quasi-totalité des communes et intercommunalités de notre département ont un jour ou l'autre bénéficié depuis 1979, date de création du CAUE par le Conseil général. J'exprime à tous félicitations et vœux de pleine réussite dans une fonction dont on a coutume de dire qu'elle correspond au plus beau et au plus passionnant des mandats.

Christian GAUDIN
Sénateur de Maine-et-Loire
Président du CAUE

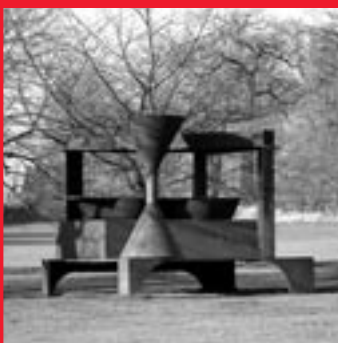
RENDEZ-VOUS

Poï ABRAHAM, Architecte
(1891-1966)

1^{re} rétrospective consacrée à l'architecte français au Centre Pompidou à Paris
www.centre-pompidou.net
Jusqu'au 02 Juin 2008

Festival International des jardins "Des jardins en partage" Si les jardins "partagés", très en vogue à New-York, Paris ou Berlin, renouant avec la tradition des jardins "familiaux" et "ouvriers", ont été à l'origine du thème de l'année 2008, les 26 nouveaux jardins du Festival International des Jardins de Chaumont-sur-Loire offriront une déclinaison très large de l'idée de "partage". www.chaumont-jardins.com
Du 30 avril au 19 octobre 2008

Journée du Patrimoine de Pays et Journée des Moulins. Chaque année au mois de juin la journée du patrimoine de pays et des moulins propose de découvrir des sites patrimoniaux ou des savoir-faire traditionnels grâce à de nombreuses animations. Cette 11^e édition a pour thème "Lieux de production" (agricole-artisanale-industrielle). www.journeedupatrimoinedepays.com
Le Sam. 14 et le Dim. 15 Juin 2008



▲ Anthony Caro, Forum 1992-94 Steel Rusted and Waxed

Sir Anthony CARO
Sculpteur britannique
Au Musée des beaux arts à Angers
www.anthonycaro.org
Du 24 Mai au 21 Septembre 2008

Festival Art et Nature
La LPO organise le Festival Art et Nature les 25, 26 et 27 avril prochain. Parallèlement à ce Festival et en partenariat avec la ville de la Chapelle-sur-Erdre (44) un séminaire sur la gestion différenciée est prévu le mercredi 23 avril 2008. Pour tous renseignements, contacter la LPO au 02-51-46-21-91.

PROGRAMME MATP

EXPOSITIONS



Umsicht-Regards-Sguardi

En 2006, la Société des Ingénieurs et Architectes suisses (SIA) lance la distinction SIA 2006-2007 pour le développement durable du patrimoine bâti suisse. Cette exposition visible pour la première fois en France présente la dizaine de réalisations primées.
Du 6 mars au 27 avril 2008

Traverses - Jeune photographe angevin, Simon Jourdan développe un travail personnel sur le paysage. Capturés depuis le TGV, ses clichés carrés révèlent l'hétérogénéité des paysages traversés par le chemin de fer. L'exposition présente le prolongement de cette recherche à l'ensemble de la région des Pays de la Loire, vue depuis le réseau des Trains Express Régionaux.
Du 13 mai au 28 juin 2008



CONFÉRENCES

Paysages et valorisation touristique : le Val de Loire, patrimoine mondial, Dominique TREMBLAY, directeur de la Mission Val de Loire patrimoine mondial, est ingénieur agricole de formation (ESA Angers). Il a été directeur général adjoint des services du Conseil régional du Centre en charge du développement économique et de l'aménagement du territoire.
Jeudi 17 avril 2008

Le bois dans l'architecture de la Préhistoire à nos jours, Roland SCHWEITZER, architecte-urbaniste, élève d'Auguste PERRET et de Jean PROUVÉ à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris, est spécialiste du bois dans l'architecture et de son histoire. Il a été l'architecte coordinateur de la ZAC Reuilly et de la ZAC Paris Rive Gauche, Secteur Tolbiac.
Jeudi 22 mai 2008

La mobilité dans la ville et ses conséquences sur le projet urbain, Bernard REICHEN, est architecte et urbaniste. Connu pour ses reconversions de sites industriels exemplaires avec son collaborateur Philippe ROBERT, il est aussi lauréat du Grand Prix de l'Urbanisme 2005, récompensé pour son "attitude innovante, stratégique, réaliste et inventive au service des villes européennes".
Jeudi 19 juin 2008

Un architecte des Trente Glorieuses, Fernand Pouillon, Franck GAUTRÉ, architecte. À l'époque de la reconstruction d'après guerre, à contre-courant de la mode du béton préfabriqué, des barres ou des tours, Fernand Pouillon, par le choix de la pierre et la qualité de ses espaces urbains, a su s'inscrire dans une continuité de l'histoire de l'architecture à la française.
Jeudi 15 mai 2008

COURS D'ARCHITECTURE
à l'institut municipal de 18h30 à 20h

La Reconstruction, Jean-Louis KEROUANTON, chercheur. La Reconstruction aura été un formidable laboratoire de recherche architecturale et urbaine. L'ampleur de la tâche aura opéré une profonde révolution dans la façon de concevoir la ville. Le logement est aussi au centre de ces expérimentations qui marqueront durablement les modes d'habiter.
Jeudi 3 avril 2008

CARTES BLANCHES

Claire STEIMER, conservateur du patrimoine, présentera le Service départemental de l'Inventaire et ses missions : recensement, étude et valorisation du patrimoine bâti à travers l'exemple de l'inventaire du Segréen, aboutissement de plusieurs années de repérages et d'études.
Mardi 6 mai 2008

9^e édition du Prix départemental de l'Architecture et de l'Aménagement



Photos : Pascal Guiraud et CAUE de Maine-et-Loire

Coralie DASSE, enseignante, titulaire d'un DEA en philosophie de l'architecture, et adepte des concours d'idées et **Jean-Michel FARDIN** à la tête d'une agence d'une dizaine de personnes basée à Cholet, sont tous deux de jeunes architectes de moins de 40 ans installés dans le département. Ils confronteront leur approche du métier d'architecte, de la formation à l'accès à la commande.
Mardi 3 juin 2008

L'édition 2007 du Prix départemental de l'Architecture et de l'Aménagement a fait l'objet d'une cérémonie de remise des Prix, le 21 janvier 2008 à la Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage. De nombreux professionnels, élus et maîtres d'ouvrage étaient présents et se sont associés à Christophe BÉCHU, président du Conseil général et Christian GAUDIN, président du CAUE, dans les félicitations adressées aux lauréats. Le cru 2007 (9^e édition de cette biennale) est particulièrement riche et varié. Les villes de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet pour la salle des fêtes conçue par les architectes Bernard LAHAYE et Éric LABATUT, l'abbaye Notre-Dame-des-Gardes magnifiquement restructurée par Pascal PRUNET architecte, l'école Pierre et Marie Curie de Saint-Germain-sur-Moine dont l'originalité formelle et fonctionnelle est due au travail d'Éric DRODELLOT architecte nantais ainsi que

la médiathèque des Ponts-de-Cé dont le juste équilibre entre patrimoine et modernité profite du talent de son concepteur, Jean-Claude PONDEVIE. En ce qui concerne l'aménagement, outre la mention destinée au travail sensible effectué par Jacques COURILLEAU, paysagiste, dans le réaménagement de la place Michel Debré à Angers, le Prix a promu l'éveil d'une forme urbaine nouvelle retenue par le Val de Loire et la SODEMEL, maîtres d'ouvrage, et Jean-François ENET et Iga DOLOWY, architectes-urbanistes, sur le quartier du grand Servial de la ZAC Mollière à Angers Beaucauzé.
La prochaine édition du Prix départemental (2009) devrait intégrer plus fortement encore la dimension d'une approche durable de l'urbanisme et s'attacher notamment aux résultats des expérimentations inscrites dans la mise en œuvre du plan départemental de l'habitat. ■

ÉVÉNEMENTS

Semaine de l'architecture "Les médiathèques d'aujourd'hui", Visites de réalisations récentes dans l'agglomération angevine, prioritairement destinées aux scolaires.
Du 7 avril au 12 avril 2008

La réaction post-moderniste, Pascale RAVILLY, architecte. Courant réactionnaire des années 70-90 au mouvement moderne. Le cours se propose de montrer la genèse, la production théorique et concrète à laquelle il a donné lieu (Robert Venturi, Aldo Rossi) ainsi que le renouvellement de l'architecture contemporaine qu'il aura permis ultérieurement.
Jeudi 12 juin 2008

Assemblée générale

L'Assemblée générale 2008 du CAUE se tiendra au siège de la MATP, le vendredi 23 mai à partir de 17 heures. Outre un ordre du jour habituellement attaché au rappel de l'activité et à la validation des comptes, cette Assemblée générale s'attachera au renouvellement du Conseil d'administration et, notamment, à l'élection de ses six représen-

tants. Préalablement et afin d'optimiser la participation du plus grand nombre, un débat sur l'extension des bourgs, la densité et la pertinence de nouvelles formes urbaines sera animé à partir de 15 heures. Le nom de l'intervenant principal de cette rencontre-débat sera communiqué prochainement.



L'élu et le projet de d'un équipement

Le Maire, le Président de la Communauté de communes ou d'agglomération, investis par leur Conseil, sont très fréquemment conduits à intervenir en qualité d'adjudicateurs, personnes responsables de marchés de construction ou d'aménagement. Maîtres d'ouvrages publics, ils sont les porteurs de projets d'intérêt général dont la qualité, compte tenu des modes de financement et des usages envisagés, doit rester l'objectif prioritaire. Le cadre de leur intervention est fixé par la loi, celle-ci dispose en effet des compétences et des responsabilités respectives de la maîtrise d'ouvrage publique et de la maîtrise d'œuvre privée. C'est l'exercice responsable de ces compétences et le respect des prérogatives dévolues aux uns et aux autres qui sont la première garantie d'un projet de qualité. Dans ce sens, le CAUE accompagne la maîtrise d'ouvrage des élus en fondant son action dans la convergence des obligations légales héritées, notamment, des lois sur l'architecture du 3 janvier 1977 et sur la Maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985.

d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en vigueur sur la commune dans le cadre du PLU ou sur le territoire de l'intercommunalité dans le cadre du SCoT.

PROGRAMMATION ET ÉVALUATION BUDGÉTAIRE

Alors que le projet est jugé opportun et faisable, le maître d'ouvrage public engage avec la programmation de l'équipement, une vraie réflexion préalable. L'étape de l'élaboration du programme est fondamentale et doit participer d'un engagement très fort nécessitant du temps et de la disponibilité. Il n'est pas rare (et le plus souvent nécessaire) que la programmation prenne plusieurs mois, impose des allers et retours, suppose des remises en causes, exprime des hésitations et des évaluations contradictoires, induise des visites d'opérations et l'organisation de la concertation avec les habitants ou les futurs usagers. Le programme fait l'objet d'un document où sont consignées l'ambition de la maîtrise d'ouvrage, la qualité d'usage qu'elle entend donner au futur équipement et l'inscription volontaire dans le sens du développement durable. Il n'est pas nécessaire que ce programme soit une déclinaison technique du projet mais indispensable qu'il exprime le dessein politique qui le fonde. Le programme est l'expression d'une volonté, pas le catalogue des prestations techniques et encore moins le descriptif quantitatif du projet. Le programme est un outil qualitatif. S'il exprime l'organigramme fonctionnel de l'équipement, il ne préjuge pas de sa forme architecturale, celle-ci sera l'affaire de l'architecte qui le proposera ▶

La construction d'un équipement public communal ou intercommunal participe d'un cheminement logique et maîtrisé, de la décision de faire à la réception de l'ouvrage. Les étapes de ce cheminement doivent être franchies une à une.

OPPORTUNITÉ ET FAISABILITÉ

La première obligation du maître d'ouvrage public concerne l'examen de l'opportunité de faire ou de ne pas faire. C'est le débat démocratique, au sein du Conseil municipal ou com-

munaire, qui reste bien évidemment le cadre de cette interrogation introductive mais celle-ci peut nécessiter l'éclairage d'un diagnostic ou d'une première étude préalable, premier élément d'un processus permanent d'aide à la décision. C'est en ce sens que l'opportunité est le plus souvent associée à la faisabilité. Tel projet est sans doute opportun car les habitants le souhaitent ou le bon fonctionnement de la commune le nécessite mais n'est pas faisable compte tenu de considérations physiques, pratiques ou financières. L'opportunité implique aussi la considération des priorités attachées à la mise en œuvre du projet communal et intègre ainsi, par exemple, l'engagement du Plan

« *L'architecture est une expression de la culture, la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le permis de construire ainsi que les autorisations de lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt.* »

Article 1 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture.

construction public

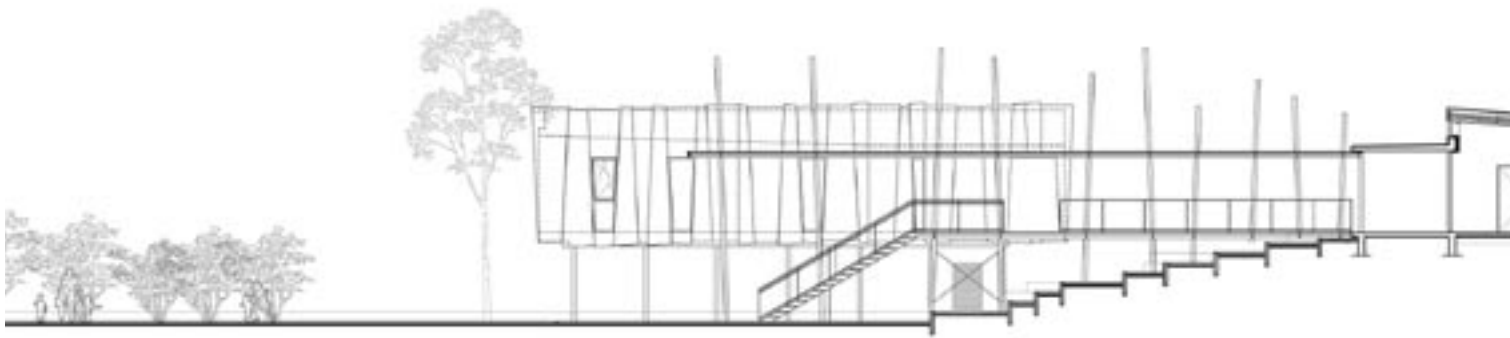
► au maître d'ouvrage et en discutera avec lui. Le programme est vraiment de la responsabilité du maître d'ouvrage. Il est, lorsque le Code des marchés publics impose le concours d'architecture notamment, le quasi seul lien existant entre lui et l'architecte dans la phase d'élaboration de l'esquisse. C'est un document de référence qui intègre le projet d'établissement et l'exigence de développement durable portée par le maître d'ouvrage.

Si l'opportunité du projet est très liée à sa propre faisabilité, l'indispensable phase de programmation est à mettre en relation permanente avec la précision du budget affecté à l'opération. C'est le programme et non pas le projet qui détermine le budget et l'évaluation de celui-ci est de la compétence exclusive du maître d'ouvrage, en aucun cas du maître d'œuvre dont le rôle de conseil doit cependant alerter en cas d'inadéquation patente. La pire des situa-

tions est en effet une évaluation sous estimée, laissant au maître d'ouvrage l'idée non fondée d'une réalisation hors d'échelle. La reprise d'un projet à la baisse est toujours une difficulté induisant des compromis rarement satisfaisants sur le plan qualitatif. Mieux vaut ainsi une juste et cohérente évaluation budgétaire que l'illusion passagère que l'on peut faire plus avec moins. Dans ce sens, le maître d'ouvrage peut être assisté par une expertise permanente situant ►



Photo : Pascal Guibert



▲ Coupe sur cour de l'école Pierre et Marie Curie à Saint-Germain-sur-Moine, maîtrise d'ouvrage : commune de Saint-Germain-sur-Moine, maître d'œuvre : Agence Ordelot, architectes et associés, 2006.

► la relation entre le programme et le budget, entre l'évolution de celui-là et l'actualisation nécessaire de celui-ci.

ditionnées par la bonne maîtrise de celles-ci. En assurant (sans le déléguer) cet engagement fondateur, l'élu, maître d'ouvrage public, remplit une fonction essentielle, qualifiée par la loi elle-même comme relevant de l'intérêt général.

La loi

Le maître de l'ouvrage est la personne morale, mentionnée à l'article premier, pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre. Il lui appartient, après s'être assuré de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération envisagée, d'en déterminer la localisation, d'en définir le programme, d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle, d'en assurer le financement, de choisir le processus selon lequel l'ouvrage sera réalisé et de conclure, avec les maîtres d'œuvre et entrepreneurs qu'il choisit, les contrats ayant pour objet les études et l'exécution des travaux.

Lorsqu'une telle procédure n'est pas déjà prévue par d'autres dispositions législatives ou réglementaires, il appartient au maître de l'ouvrage de déterminer, eu égard à la nature de l'ouvrage et aux personnes concernées, les modalités de consultation qui lui paraissent nécessaires.

Le maître de l'ouvrage définit dans le programme les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage. (...)

Le maître de l'ouvrage peut confier les études nécessaires à l'élaboration du programme et à la détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle à une personne publique ou privée.

CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

Enfin, alors que le programme est arrêté et que l'enveloppe financière allouée au projet est fixée en cohérence, le maître d'ouvrage engage la procédure du choix du maître d'œuvre, introduction première d'une relation essentielle et dont la qualité est un facteur déterminant pour la réussite de l'opération.

Le choix du concepteur est guidé juridiquement par le Code des marchés publics qui module les procédures en fonction de l'importance du marché et situe des seuils qui s'imposent à l'acheteur public. C'est la norme. Au-delà, l'importance de cette étape suppose plus d'imagination ; la visite d'opérations, l'examen attentif de références, le privilège donné à l'expérience ou à l'audace, le conseil de professionnels, l'entretien préalable, etc..., sont autant de moyens d'appréciation susceptibles d'aider l'élu dans son choix. L'obligation de mise en concurrence doit ainsi être dépassée pour que la sélection puis le choix soient au mieux éclairés. De cette décision s'engage en effet un chemin de plusieurs années, une complicité nécessaire tant dans la difficulté de l'élaboration du projet que dans la satisfaction de l'œuvre aboutie. Il n'y a pas de bonne architecture, de bonne réalisation d'un équipement public, sans une profonde complémentarité entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. Cette complémentarité est fondée sur le respect réciproque de compétences respectives et clairement identifiées, elle est introduite par l'honnêteté et la sincérité du choix initial, elle doit suivre l'ensemble des processus présidant à l'élaboration et à la réalisation du projet.

ACCOMPAGNEMENT DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE (AMO)

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) a été mis en place dès 1979 par le Conseil général après que la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture ait fixé ses missions et le cadre de son fonctionnement. Il existe aujourd'hui 88 CAUE en France. Celui de Maine-et-Loire a très tôt considéré que l'accompagnement des politiques territoriales était le meilleur levier pour faire évoluer les pratiques et aboutir l'objectif qualitatif assigné par la loi et le Conseil général. Sa mission d'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage ►



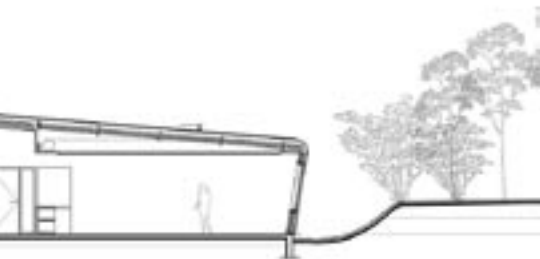
Extrait de la loi du 12 juillet 1985 sur la Maîtrise d'ouvrage publique et ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée. TITRE I^{er}: De la maîtrise d'ouvrage - Article 2 Modifié par Ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 art. 1 (JORF 19 juin 2004).

C'est à l'issue de ces cinq étapes que sera donné le « premier coup de crayon » et que peu à peu se concrétisera le dessin politique par le projet architectural ou urbain. La qualité et la pertinence de ce dernier sont largement con-

[RECTO]



Georges Brunetière, Maire (2001-2008) de Saint-Germain-sur-Moine, témoigne des différents projets d'aménagements communaux pour lesquels le CAUE a assuré sa mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.



« On nous demande souvent de faire bien, vite et pas cher ! Ce qu'il faut dire en réalité, c'est que si c'est vite et bien, c'est cher, si c'est bien et pas cher, c'est pas vite et que si c'est vite et pas cher, c'est pas bien ! »

Jean-Pierre BASTIDE-FOUQUE, architecte

► (AMO) s'exprime dans le champ général de la compétence des collectivités en matière d'équipement public et d'aménagement. Outil d'aide à la décision, le CAUE accompagne les élus notamment dans la phase préalable au choix de la maîtrise d'œuvre et suivant les étapes définies par l'article 2 de la loi M.O.P. (de l'étude de faisabilité à l'organisation du ►



LA CASE À CAZALS

La commune, confrontée à un fort développement en raison de sa proximité avec la ville de Nantes, s'est engagée dans la création de nouveaux équipements. Quelles ont été vos motivations pour faire appel au CAUE ?

La commune travaille avec le CAUE depuis près de 10 ans. Le mandat précédent avait déjà engagé la réflexion concernant la création d'une nouvelle école publique pour remplacer les anciens locaux préfabriqués. Une première étude de faisabilité a alors été réalisée par le CAUE afin d'évaluer les coûts qu'induirait la création de ce nouvel équipement. Avec le nouveau Conseil Municipal, notre mission a été de concrétiser ce projet au cours du mandat et de répondre ainsi aux attentes d'une population grandissante. Après l'achat du terrain, nous avons souhaité faire à nouveau appel aux architectes du CAUE qui ont alors élaboré une nouvelle étude très complète, de programmation, qui a ensuite pu servir de référence aux architectes.

Les motivations premières de nos équipes municipales étaient donc de répondre d'une part à un manque de compétences en matière de programmation architecturale mais aussi de définir un bilan financier précis avant de débiter le projet.

De quelle manière la commune et le CAUE ont-ils travaillé pour définir le projet de l'école publique* ?

Tout d'abord, un groupe de travail qui rassemblait parents d'élèves, enseignants et membres du Conseil Municipal a défini les attentes des uns et des autres vis-à-vis du futur bâtiment. Après l'étude de faisabilité du CAUE, plusieurs visites d'écoles ont permis d'affiner le projet et ainsi répondre à diverses questions d'ordre technique et fonctionnel. Les conclusions de ces réflexions et visites ont abouti à la rédaction du document de programmation qui rassemblait alors les attentes des habitants et de la municipalité et les préconisations techniques du CAUE, notamment pour les surfaces des différents espaces du bâtiment. Il a ensuite pu servir comme base de travail aux architectes. Le CAUE a ainsi accompagné la municipalité jusqu'à la phase de démarrage de la construction de l'école publique.

Dans la phase de l'avant-projet, la présence de personnes reconnues pour leurs compétences architecturales a également permis de dépasser les premières réticences, notamment en raison de la forme originale du bâtiment et son implantation sur un terrain en pente a priori difficilement constructible.

Le CAUE a-t-il répondu aux attentes de la commune ?

Tout à fait. Les discussions entreprises lors des différentes réunions entre la municipalité, l'architecte et le CAUE ont été riches et ont permis d'aboutir à des projets adaptés. Aujourd'hui les habitants sont satisfaits de leur école et ne manquent pas de nous le rappeler. La méthodologie de projet mise en place grâce aux conseils du CAUE a permis d'intégrer les différents points de vue. Par ailleurs, le CAUE a su prendre en compte les souhaits de la commune, notamment en termes de choix des énergies pour le bâtiment : nous voulions favoriser un coût minimum de fonctionnement et la mise en place de pompe à chaleur au détriment d'énergies fossiles. Ce point de vue a été suivi et les solutions techniques apportées par l'architecte.

Quels sont aujourd'hui les nouveaux projets d'aménagement envisagés ?

Actuellement, la commune travaille à nouveau avec le CAUE. Plusieurs projets sont en cours d'étude : la construction d'un restaurant scolaire attenant à l'école, le réaménagement des voiries alentour et le projet d'un lotissement. La volonté de la commune pour le nouveau restaurant scolaire est de tendre vers un bâtiment à énergie positive et ainsi éviter des coûts de fonctionnement trop élevés.

L'ensemble de ces équipements publics sera complété par un travail sur l'aménagement des abords. La volonté de la commune est de conserver les espaces naturels adjacents. Les conseils des équipes pluridisciplinaires du CAUE sont pour cela très importants.

Finalement, le projet de lotissement qui s'installera à l'arrière de la nouvelle école fait en quelque sorte suite à une réflexion déjà entreprise par la commune et avec le CAUE en termes d'aménagement urbain. Le CAUE nous avait accompagné dans la définition d'un projet de lotissement adapté pour la circulation des personnes à mobilité réduite et situé au centre de la commune à proximité d'une résidence pour personnes âgées.

Pour moi, la qualité de toutes ces réalisations dépend du travail mené en amont et en concertation avec les élus, les habitants et les professionnels compétents dans les domaines de l'aménagement. Le CAUE est en cela un partenaire indispensable aux petites communes dans la définition de projets architecturaux et urbains, notamment concernant la réflexion portant sur l'implantation des équipements dans leur environnement. ■

*En janvier 2008, l'école publique de Saint-Germain-sur-Moine recevait une 1^{re} mention au prix départemental de l'architecture et de l'aménagement.



Jean-Charles Taugourdeau, maire de Beaufort-en-Vallée, Président de la communauté de communes de Beaufort-en-Anjou et député, évoque les projets d'aménagement territoriaux pour lesquels il a fait appel au CAUE.

La volonté de créer un document d'urbanisme non réglementaire à l'échelle communautaire fait preuve de votre engagement en matière de maîtrise du développement du territoire local. De quelle manière le CAUE vous accompagne-t-il dans cette démarche ?

Dans un premier temps, le CAUE a réalisé une étude analytique du territoire de la communauté de communes, à la fois géographique, économique et sociologique. Ces études très complètes nous ont permis de prendre un certain recul et de poser un regard plus objectif sur notre territoire. Le regard et l'avis extérieurs du CAUE sont très importants. Ici, ils ont permis de favoriser le dialogue entre des points de vue très divergents des élus. L'avis d'un tiers dans un projet d'aménagement territorial est souvent essentiel.

L'enjeu actuel sur notre territoire est à la fois de développer les espaces urbains tout en conservant nos espaces agricoles. Mon équipe soutient la nécessité de proposer un schéma d'aménagement urbain à long terme qui permette une maîtrise du développement territorial et une juste répartition entre ces espaces. Par ailleurs, nous pensons qu'il est aujourd'hui nécessaire non plus de réfléchir les choses à l'échelle communale mais communautaire.

À l'heure actuelle, il existe encore quelques réticences de la part des municipalités à se lancer dans ce type de démarches. Certaines ont peur d'y perdre leurs identités. Or les réflexions portant sur un aménagement à échelle communautaire permettraient de développer l'attractivité des territoires locaux, grâce à des aménagements cohérents et sans pour autant que cela se fasse au détriment des identités locales.

Quelles étaient vos premières attentes vis-à-vis du CAUE ?

Les professionnels du CAUE apportent aux communes leur savoir-faire technique. Au niveau local, les petites et moyennes communes ne peuvent s'offrir des services d'urbanisme aussi compétents que ceux des grandes villes ; il est donc nécessaire de faire appel à des professionnels et techniciens extérieurs qui vont accompagner les politiques dans leurs choix.

Je conseille vivement et fortement aux nouvelles équipes municipales de faire appel au CAUE, notamment pour des études d'analyses urbaines. Elles permettent d'avoir une connaissance complète du territoire et d'engager de nouveaux projets en cohérence avec les actions passées, et d'assurer ainsi un meilleur développement aux communes.

Le CAUE apporte également aux équipes municipales de nouvelles idées sur les possibilités d'aménagements de quartiers qui permettent ainsi de nourrir et faire évoluer leurs projets.

Si les professionnels du CAUE sont des personnes ressources, les élus n'en conservent pas moins leurs pouvoirs décisionnels.

Concrètement, quels sont les projets mis en œuvre sur votre territoire avec l'aide du CAUE ?

La commune travaille avec le CAUE depuis plus de 15 ans. De nombreux projets ont fait l'objet de consultations. Des projets d'aménagement et d'urbanisme notamment comme le suivi de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Actuellement le CAUE participe aux réunions pour la création d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) et nous réfléchissons à la création d'équipements communautaires comme une médiathèque afin de mutualiser les services de nos bibliothèques municipales.

Par ailleurs, l'accompagnement du CAUE a également permis de mettre en place des projets de développement économique comme la création d'une Zone d'intérêt économique ou la signature d'un Contrat Région Ville.

Aujourd'hui, à l'heure du Grenelle de l'Environnement, quel est votre regard en tant que parlementaire sur l'action possible des CAUE ?

De nouvelles normes en matière de construction sont mises en place, favorisant des constructions respectueuses de notre environnement. À l'avenir, nous allons tendre vers des équipements et services publics de moins en moins polluants. Pour moi, l'objectif sera de tendre vers des constructions intégrant au mieux ces exigences sans pour autant imposer des normes qui rendront difficile la construction de bâtiments pour les communes.

Dans ce contexte, le rôle du CAUE sera d'accompagner les municipalités (ou particuliers) dans des démarches d'aménagements et de constructions mesurées.

Concernant l'aménagement territorial, de la même manière, le CAUE pourra jouer un rôle afin d'assurer une équité entre les territoires. Sa mission d'accompagnement, notamment lors de la création de documents d'urbanisme, pourra jouer en faveur de la répartition équilibrée des équipements sur les territoires et donc d'une répartition équitable des ressources économiques. ■

► recours aux concepteurs en passant par la programmation et la détermination de l'enveloppe budgétaire). S'y ajoute le plus souvent une contribution à l'animation du débat public et de la concertation. Cette mission est exercée dans une totale neutralité et, notamment, sans relation avec les enjeux financiers de l'opération, le CAUE concluant avec la collectivité concernée une convention d'objectifs supposant un apport budgétaire partagé et évalué en fonction du temps passé. L'approche du CAUE est pluridisciplinaire et, par exemple, resitue le projet architectural dans le contexte urbain et paysager. Elle s'inscrit également dans la durée et bénéficie aujourd'hui de la mémoire acquise par une trentaine d'années d'activités sur le territoire départemental. La finalité du travail du CAUE porte principalement sur la qualité d'usage induite par une exigence bien comprise de la maîtrise d'ouvrage tant dans l'expression initiale des besoins et attentes de la collectivité que dans la qualité des relations entretenues avec la maîtrise d'œuvre. ■



LES ÉLUS SE FORMENT POUR AGIR...

Le CAUE de Maine-et-Loire offre aux élus du département la possibilité de se former ou de parfaire leurs connaissances en leur proposant des formations adaptées à leurs besoins et aux exigences de leur mandat local.

Ces formations s'inscrivent dans le cadre d'un programme élaboré en partenariat avec l'Association des Maires de Maine-et-Loire, avec le soutien du conseil général de Maine-et-Loire.

Les formations proposées concernent tous les aspects de la vie municipale : du fonctionnement de la commune aux finances locales, ou encore des règles d'urbanisme à la maîtrise des énergies renouvelables.

Le programme de formations sera adressé dans toutes les mairies au mois d'avril prochain et consultable sur le site internet du CAUE (www.caue49.com)

Pour tout renseignement :
contacter Véronique LÉBOUVIER
tél. : 02 41 22 99 94
mail : v.lebouvier@caue49.com

Les quatre missions du CAUE

- *informer, sensibiliser, développer l'esprit de participation du public*
- *contribuer à la formation des professionnels du cadre bâti et des élus,*
- *conseiller et accompagner la maîtrise d'ouvrage des collectivités*
- *conseiller les particuliers lorsqu'ils construisent pour eux-mêmes*

Le CAUE, une adresse :

312 avenue René Gasnier
49100 ANGERS
Tél : 02 41 22 99 99
Fax : 02 41 22 99 90
Mail : contact@caue49.com
Site : www.caue49.com



Art. 7. de la loi du 3 janvier 1977

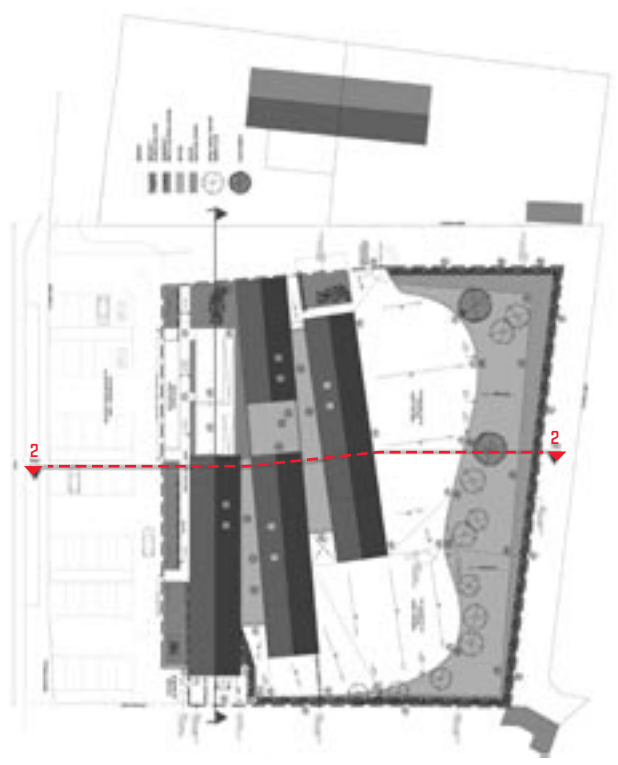
PROGRAMME DES FORMATIONS 2008

DATE	FORMATION	LIEU
Vend. 6 juin	Découvrir le fonctionnement de sa commune	Angers - Maison des Maires
Vend. 13 juin	Comprendre les finances locales	Angers - Maison des Maires
Vend. 20 juin	Le rôle de la commune entre temps scolaire et périscolaire	Angers - Maison des Maires
Vend. 27 juin	Droit et pratiques de l'urbanisme : les règles fondamentales	Angers - MATP
Vend. 4 juillet	Commune et intercommunalité : les clés d'une collaboration réussie	Angers - Maison des Maires
Vend. 5 sept.	Découvrir le fonctionnement de sa commune	Beaupréau
Vend. 12 sept.	Aménager les espaces publics de sa commune	Montreuil-Bellay
Vend. 19 sept.	Comprendre les finances locales	Le Lion d'Angers
Vend. 26 sept.	Partenariat CNFPT / Élus et personnels territoriaux : travailler ensemble pour un service public efficace	Angers - ENSAM
Vend. 3 oct.	Droit et pratiques de l'urbanisme : les règles fondamentales	Angers - MATP
Mar. 14 oct.	Comprendre les finances locales	Doué-la-Fontaine
Vend. 17 oct.	La parole efficace et les interventions orales des élus	Angers - Maison des Maires
Vend. 24 oct.	Maîtriser l'énergie et recourir aux énergies renouvelables : un enjeu pour les collectivités	Angers - MATP
Vend. 31 oct.	Maîtriser l'habitat et la forme urbaine	Angers - MATP
Vend. 7 nov.	L'animation d'une équipe municipale	Angers - Maison des Maires
Mar. 12 nov.	Comprendre les finances locales	Beaufort-en-Vallée
Vend. 14 nov.	Commune et intercommunalité : les clés d'une collaboration réussie	Thouarcé
Vend. 21 nov.	Construction publique : compétences et responsabilités des élus	Angers - MATP
Merc. 3 déc.	Comprendre les finances locales	Beaupréau
Mar. 9 déc.	Découvrir le fonctionnement de sa commune	Le Lion d'Angers
Vend. 12 déc.	Développement durable : compétences et responsabilités des élus	Angers - MATP
Vend. 19 déc.	Espaces publics, handicap et accessibilité	Angers - MATP



LIEU	Saint-Crespin-sur-Moine
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Saint-Crespin-sur-Moine.
MAITRE D'OEUVRE	L'atelier de la Maison Rouge, architectes (Nantes) / Agence 7 Lieux, paysagistes (Champocé) / Bureau d'études structures : PLBI / Bureau d'études fluides : Hays / Ingénierie générale du bâtiment : Cabinet Moy / Mission OPC : Chantiers Ingénierie.
PROGRAMME	Construction d'un groupe scolaire neuf. Établi conjointement par le CAUE 49 et la commission communale.
ANNÉE (livraison)	2007
SURFACE	Foncier disponible : 5 500 m² / Ecole : 783 m² utiles / SHON : 999 m².
COÛT (valeur 2007)	Estimation prog. (2005) : 1 240 000 €HT / Construction (et aménagt. extérieurs) : 1 017 400 €HT / Etudes, frais divers, branchements réseaux : 175 300 €HT / Mobilier : 4 700 €HT / Acquisitions foncières : 331 700 €HT / Total opération : 1 229 100 €HT.
ENTREPRISES	VRD : Bouchet TP / Gros œuvre : Theobat SARL / Charpente bois : Douillard SARL / Véture, panneaux composites : MGL menuiserie SARL / Couverture étanchéité : SMAC Acierod / Couverture zinc : Couverture Palussière / Menuiseries alu : Douillard SARL / Métallerie : Manceau SARL / Menuiseries bois : AtelierMadec SARL / Cloisons sèches : Volutral / Revêtements de sol : Baudon SAS (avec Les solidaires sous-traitants) / Plafonds suspendus : Tremolo SARL / Peinture : Jobard SARL / Espace vert : Chupin espaces verts / Clôtures : Espaces clôtures / Plomberie sanitaires : Brunetière / Chauffage ventilation : Lucathermy / Électricité : SEPTELEC.

École Com



PROJET

Le groupe scolaire est constitué de trois volumes étirés, s'écartant plus ou moins d'un axe nord-sud pour s'ouvrir sur la vallée de la Moine.

Les trois bâtiments liés par des espaces de circulation (dégagements, accès et vestiaires des enfants) sont couverts par des toitures à doubles pentes. Ils offrent en pignon une image colorée et "enfantine" de maison.

Des extensions viendront s'intégrer dans le même gabarit en prolongement des pignons au Nord et au Sud.

L'équipement est implanté en partie basse (à l'ouest) de manière à faciliter son accès depuis la future voirie (rue du Fief-Prieur) qui desservira la station d'épuration ainsi que la future zone NA au sud-est. Il est mis à distance de cette voie par un parking dont l'emprise esquisée se limite aux besoins nécessaires de stationnement.

L'ensemble bâti forme également un écran aux vents dominants et protège ainsi les cours et les préaux. Les cours développées à l'est

intègrent le dénivelé du site pour se prolonger par un espace végétal. Leur emprise permet de maintenir un cheminement public, accès sécurisé et privilégié pour les piétons et vélos.

Le groupe scolaire regroupe une école maternelle et une école élémentaire. Un parvis relie le hall de l'école, entrée unique, aux stationnements.

Les deux entités pédagogiques s'organisent autour de trois lieux d'usages partagés au centre du bâtiment ; lieux de croisement et de rencontre (bibliothèque, hall et salle de motricité).

L'Atelier de la Maison Rouge, architectes

TECHNIQUE

Construction : maçonnerie de briques, couverture zinc, bardage en panneaux colorés (dérivés du bois), menuiseries extérieures aluminium.

Chauffage : planchers chauffant et radiateurs, énergie gaz propane.

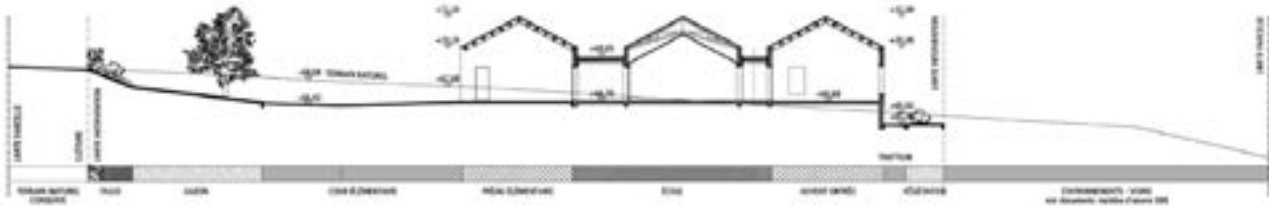
▲ Plan masse





Photo : AMR, architectes

munale St-Exupéry



▲ Coupe 2/2



Photo : AMR, architectes

Circulation entre les classes



▲ Plan masse



Photo : AMR, architectes

